

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 1^{er} MARS 2012

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Trégor)

Laurent LE CORVOISIER, responsable du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Trégor, a présenté ce projet tel qu'il a été arrêté par le comité syndical le 30 novembre, après 4 ans d'études. Il est actuellement soumis pour avis aux communes avant enquête publique en mars ou avril 2012. Le Syndicat Mixte examinera ensuite les propositions des communes pour modifier éventuellement ce document de planification et d'urbanisme destiné à mettre en œuvre le projet de territoire à un horizon de 10 à 20 ans. Le Conseil, après débat, a émis un avis favorable mais a demandé qu'y soient apportées deux modifications :

1. Considérant l'absence de commerce dans le bourg, d'autres commerces de moins de 200 m² doivent pouvoir s'installer sur la zone de Bel Air si leur implantation au bourg n'est pas possible
2. Chaque commune doit pouvoir continuer à accueillir des artisans

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS ET URBANISATION DES PARCELLES AVOISINANTES

Le Maire a fait le point sur ce dossier qui a été présenté en commission à Lannion-Trégor Agglomération. Une étude est en cours pour déterminer l'opportunité de construire un auditorium en complément de la salle multifonctions. Les résultats seront connus au mois de juin prochain.

Le Conseil autorise le Maire à lancer dès maintenant toutes les études nécessaires à l'avancée de ces projets.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions ont été attribuées à l'unanimité des membres présents pour un montant total de 14 690 € (voir tableaux ci-joints).

Le Maire est par ailleurs autorisé à signer une convention avec l'association Sports Trégor 22 pour l'intervention d'un éducateur sportif auprès de l'association ESP Basket. La commune versera une subvention de 1 970 € pour l'année 2011/2012.

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux d'enrobé vont être réalisés sur une partie de la voie communale reliant Keramparc à Tachen Guer. Le Conseil approuve le devis présenté par le Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret, d'un montant de 24 008 €, et sollicite un fonds de concours de Lannion-Trégor Agglomération.

CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur et Madame DAMANY sont restés propriétaires d'une parcelle de 434 m² incluse dans la voirie communale depuis l'élargissement de la rue de Kéramparc en 1979. Monsieur et Madame DAMANY acceptent la cession gratuite de ce terrain au profit de la commune qui prendra à sa charge tous les frais liés à la régularisation. Le Conseil décide de solliciter le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour la rédaction de l'acte, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour authentifier l'acte et désigne Monsieur Emile LE QUEMENT, 1^{er} adjoint, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur et Madame AUREGAN sollicite la rétrocession d'une concession de 30 ans, acquise pour le prix de 123,30 € en 2011. Le Maire précise que la rétrocession ne peut porter que sur la part communale, le tiers du montant de la concession, versé au CCAS, ne pouvant faire l'objet d'un remboursement. Le Conseil accepte de rembourser la somme de 80,15 € à Monsieur et Madame AUREGAN.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec Lannion-Trégor Agglomération. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation du S.I.G. communautaire.

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire informe les élus que La Poste souhaite faire du raccordement postal une priorité et propose aux élus de collaborer sur le sujet. Le Conseil approuve la signature d'une charte qui pose ainsi les bases d'une coopération entre La Poste et la commune.

MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF « LE PEUPLE DES DUNES EN TREGOR »

Le 13 décembre 2010, le Conseil avait émis un avis défavorable au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion. Malgré cet avis défavorable et l'avis défavorable des douze autres communes concernées par le projet et de Lannion Trégor Agglomération, le dossier a été transmis avec avis favorable au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Un collectif d'associations, Le Peuple des Dunes en Trégor, s'est créé pour combattre ce projet qui est dangereux pour nos emplois locaux et pour notre environnement. Ce projet menace en effet une zone essentielle pour les pêcheurs professionnels et les plaisanciers, les plongeurs et le tourisme et se situe dans une zone écologiquement sensible, entre deux zones Natura 2000. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, par cette motion, soutient l'action du collectif.

QUESTIONS DIVERSES

Journée Environnement : elle est fixée au samedi 24 mars. RDV à 8 H 30 à la salle polyvalente. La commune offrira le déjeuner aux participants.